



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° D20251902-01

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU
2024
M4 - RESEAU DE CHALEUR

nombre de membres en service	14
nombre de membres présents	8
pouvoir	5
abstentions	1
nombre de suffrage exprimé	12
VOTES : contre 0 pour	12
date de convocation :	11.02.2025

Présents : BÉAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P
 BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N
 MAURICE M - BOUREILLE C (8)

Le 19 février 2025 à 20h30, le conseil municipal réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Hervé BEAL, Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, après s'être fait présenter

le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Résultats reportés	0,00	18 898,05	0,00	0,00	0,00	18 898,05
Opérations de l'exercice	124 833,97	108 476,97	0,00	0,00	124 833,97	108 476,97
Totaux	124 833,97	127 375,02	0,00	0,00	124 833,97	127 375,02
Résultats de clôture	0,00	2 541,05	0,00	0,00	0,00	2 541,05
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	2 541,05	0,00	0,00	124 833,97	127 375,02
Résultats définitifs	0,00	2 541,05	0,00	0,00	0,00	2 541,05

2° adopte le compte financier unique, dressé conjointement par la collectivité et le service de gestion comptable de Montbrison

Fait à Usson en Forez, le 20 février 2025
 le Maire, Hervé BEAL

la secrétaire de séance,